



Filière de recyclage du Bâtiment : pour des objectifs soutenables

Depuis janvier 2023, les industriels du bâtiment doivent financer la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Si cette mesure répond à une nécessité environnementale, sa mise en œuvre, mal calibrée, va fragiliser encore plus une filière déjà confrontée à un ralentissement historique.

Le principe de la REP repose sur un mécanisme éprouvé : une éco-contribution payée par les metteurs en marché (industriels ou distributeurs) aux éco-organismes participe à la gestion de la fin de vie des produits. Pour le bâtiment, la mise en place de cette filière est d'une ampleur considérable. Avec un coût estimé à 2 milliards d'euros pour 42 millions de tonnes de déchets annuels, il s'agit de l'une des filières de recyclage les plus ambitieuses. Pourtant, l'objectif imposé par l'État – collecter 53 % des volumes dès les premières années – est inatteignable compte tenu des infrastructures et des investissements à déployer.

Contrairement aux autres filières REP, qui ont bénéficié d'une montée en charge progressive, les industriels du bâtiment se voient confrontés à des contraintes immédiates, sans phase d'adaptation. Pire, ces objectifs de collecte ne prennent pas en compte la réalité du marché qui rappelons-le, a subi une chute de 22 % des mises en chantier en 2023, et de 16,2 % en 2024.

Ainsi, la filière subit un effet ciseau avec une production en baisse et des objectifs en hausse.

La conséquence immédiate est une évolution importante des barèmes des éco-contributions qui ont été multipliés par 3 entre 2023 et 2024, et qui en 2025, si on suit la trajectoire initiale fixée par le gouvernement, augmenteront encore de près de 70%.

En conséquence, l'éco-participation, qui peut déjà représenter jusqu'à 5 % du prix de vente de certains produits (l'impact est proportionnellement plus important sur les produits économiques !), risque de freiner encore davantage la demande, accentuant la pression sur les entreprises industrielles françaises.

Face à ces défis, il est impératif de réviser les objectifs de collecte, en leur donnant une progressivité nécessaire pour permettre à la filière de s'organiser et d'optimiser les coûts.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'ambition de la filière de collecte des déchets. Bien au contraire, c'est en soutenant les entreprises industrielles françaises, en leur donnant le temps et les moyens de réussir, que nous pourrions atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Accompagner cette transition avec pragmatisme, c'est permettre à la filière bâtiment de continuer à jouer son rôle stratégique pour l'économie française, tout en répondant aux enjeux écologiques de demain.

Jean-Luc Guéry
Président d'INOHA, les Industriels du Nouvel Habitat

A propos d'INOHA

Association professionnelle des Industriels du Nouvel Habitat, INOHA fédère, depuis 1978, les fabricants de produits manufacturés destinés à l'entretien, au bricolage, à l'aménagement extérieur, au jardinage, à l'amélioration de l'habitat et à la construction résidentielle neuve. INOHA les fédère pour les aider à accélérer leur développement dans une approche multi-canal et s'engage auprès d'eux à les éclairer, à construire et à peser dans un esprit de partage, d'engagement et de respect. INOHA et ses adhérents sont au service des Français qui font de leur habitat une valeur refuge, source de leur bien-être.